



REGLEMENT PARTICULIER

4^{ème} RALLYE DU BRIONNAIS VHC

23 Juin 2018

Organisé par
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Le règlement particulier de ce rallye complète le règlement standard des rallyes FFSA, le règlement particulier du 39^{ème} rallye du Brionnais et les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2018 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2018.

Visa Comité BFC/FFSA

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 37-236
du 26/03/2018



Article 1 : Organisation

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE organise le samedi 23 Juin 2018 un rallye régional dénommé :

4^{ème} Rallye Du Brionnais VHC

Le présent règlement a reçu du Comité Régional Bourgogne Franche Comté
numéro : en date du :

et reçu le permis d'organisation de la FFSA
numéro : en date du :

- Article 1.1: Officiels

Commissaires techniques : (Responsable)	Jean-Paul LEGRAND	licence n° 3935
Directeur de Course :	Charly ZUMSTEG	licence n° 166987
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		
	Max LOLLIA SAINT-ANGE	licence n° 150787
	Brigitte DREAU	licence n° 2282

- Article 1.2: Eligibilité

Le 4^{ème} rallye Du Brionnais VHC le 23 juin 2018 compte pour :

- Les challenges Bourgogne Franche-Comté

- Article 1.3 : Vérifications

Identique au 39^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 2 : Assurances

Identique au 39^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 3 : Concurrents et Pilotes

- Article 3.1: Demande d'Engagement - Inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés:

- Engagement VHC : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs: 500 €

Chèque à établir à l'ordre de l'ASA DUNOISE

Identique au 39^{ème} Rallye Du Brionnais

- Article 3.1.1:

Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum (ce nombre peut être augmenter en fonction des engagés au rallye régional)



- Article 3.2: Ordre de départ

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Article 4 : Voitures et Equipements

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Article 6 : Sites et Infrastructures

- Article 6.1 : Description

Identique au 39^{ème} Rallye Du Brionnais

Article 7 : Déroulement du Rallye

Conforme aux règles spécifiques VHC

Article 9 : Classements

Conforme aux règles spécifiques VHC

Article 10 : Prix et Coupes

Toutes les équipes seront récompensées.

La remise des prix se déroulera à La Clayette 23 Juin 2018 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.